



# l'Assurance Retraite

Bourgogne et Franche-Comté

met en place

le **diagnostic conseil personnalisé**

*La retraite est une source d'interrogations multiples pour les assurés. Parallèlement, la mise en place du droit à l'information a conduit à une profonde rénovation de notre relation avec l'assuré. Aujourd'hui, nos conseillers retraite sont capables de lui proposer une vision globale de sa situation et de lui donner tous les éléments nécessaires pour qu'il puisse choisir en toute sérénité. L'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté a donc mis en place le diagnostic conseil personnalisé et programme cinq cents rendez-vous d'ici le 15 décembre 2010.*

## Des experts inter-régimes et complémentaires

Dans les agences et au siège de l'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté, 20 conseillers ont été formés à tous les systèmes de retraite et aux complémentaires pour pouvoir répondre aux questions des assurés et leur présenter une offre de services la plus large possible.

## Les assurés concernés

La mise en place du diagnostic conseil personnalisé prend la forme d'entretiens en face à face entre un assuré et le conseiller retraite.

### Les conditions pour les assurés, en priorité :

- avoir une carrière au régime général en dernière activité ;
- être toujours en activité ;
- avoir une carrière certifiée ;
- totaliser au moins 80 trimestres au régime général.

## Les rendez-vous

Des conseillers de l'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté, formés aux différents régimes de retraite contactent par téléphone les personnes concernées et leur proposent un bilan global gratuit et une réponse à leurs questions.

### Le public ciblé :

- en priorité les classes d'âge 1954-1955 destinataires d'une Évaluation Indicative Globale en 2010, encore en activité, ayant effectué leur carrière en France et qui ont déjà répondu au questionnaire envoyé à 54 ans.

### Les objectifs de l'entretien :

- effectuer au 55e anniversaire de l'assuré un bilan des éléments de sa carrière ;
- fournir un panorama complet et précis (interrégime) de sa future retraite ;
- renforcer le régime général dans son rôle d'interlocuteur privilégié et professionnel ;
- informer sur les possibilités de maintien dans l'emploi (surcote, retraite progressive, cumul emploi-retraite).

À l'issue de la rencontre, d'une heure environ, l'assuré repart avec une pochette contenant son relevé de carrière à jour et les engagements de l'Assurance retraite.